

APPEL À CONTRIBUTIONS: numéro spécial

**Titre: *La mise en œuvre du principe de Jordan au Canada: Leçons pour les politiques et la pratique***

**Rédactrices invitées :** Vandna Sinha (Université du Colorado), Josée G. Lavoie (Université du Manitoba), Alison Gerlach (Université de Victoria), Marlyn Bennett (Université de Calgary) et Lucyna Lach (Université McGill)

Dans l'ensemble du Canada, la mise en œuvre du principe de Jordan – et de son équivalent inuit, L'Initiative : Les enfants inuits d'abord – a amélioré l'accès à des services qui n'étaient auparavant que marginalement disponibles pour les enfants inuits et des Premières Nations. Poussée par les décisions du Tribunal canadien des droits de la personne, la mise en œuvre du principe de Jordan a radicalement redéfini les obligations du Canada envers les enfants des Premières Nations augmenté considérablement le financement des services aux enfants des Premières Nations et ouvert de nouvelles voies et possibilités pour les Premières Nations de concevoir et de mettre en œuvre des services. L'Initiative : Les enfants inuits d'abord a étendu ces gains aux enfants et aux collectivités inuits. D'importantes innovations ont été mises en œuvre, malgré les obstacles structurels, et l'étendu des services de santé, des services sociaux et des services d'éducation pour les enfants inuits et des Premières Nations s'est rapidement transformé.

[\*Health Reform Observer – Observatoire des Réformes de Santé \(HRO-ORS\)\*](#) invite les communications, les lettres à l'éditeur et les commentaires pour un numéro spécial explorant la mise en œuvre du principe de Jordan et de l'Initiative : Les enfants inuits d'abord. Ce numéro spécial est l'occasion de partager des expériences avec les pratiques prometteuses dans la prestation des services du Principe de Jordan et de l'Initiative : Les enfants inuits d'abord, d'en explorer les obstacles et de les mettre en évidence. Il vise à donner l'occasion aux prestataires de services, aux dirigeants des Premières Nations et des Inuits et aux experts en politiques de partager leurs expériences et leurs réflexions sur les efforts visant à obtenir des services équitables et efficaces pour les enfants et les familles inuits et des Premières Nations. Nous sommes particulièrement intéressés par les articles qui:

- documentent et donnent un sens aux processus de mise en œuvre;
- documentent la structure actuelle des services du principe de Jordan et de l'Initiative : Les enfants inuits d'abord dans différentes régions, conseils tribaux ou nations et communautés;
- décrivent des approches novatrices de pratique avec les familles des Premières Nations et des Inuits qui reçoivent les services du principe de Jordan et de l'Initiative : Les enfants inuits d'abord;
- évaluent la mesure dans laquelle le Canada s'acquitte de ses obligations envers les enfants Inuits et des Premières Nations;
- identifient les lacunes et les obstacles qui subsistent dans les services offerts aux enfants Inuits et des Premières Nations; et
- identifient les changements de politique nécessaires pour réaliser la pleine mise en œuvre du principe de Jordan et de l'initiative L'enfant inuit d'abord.

Nous examinerons quatre types de contenu pour ce numéro :

- [\*\*Analyses de la réforme de la santé\*\*](#) (ARS) provinciales et territoriales – courts articles (3 500 mots ou moins) axés sur les programmes, les politiques ou les propositions du Principe de

Jordan ou de l'Initiative des enfants inuit d'abord dans une **seule** administration – par exemple, soit le Canada (axé sur la politique fédérale), soit une **seule** province ou un seul territoire, une nation ou un conseil tribal.

- **Analyses comparatives de la réforme de la santé** (ACRS) – articles plus longs (6 500 mots ou moins) qui analysent certains aspects du principe de Jordan et/ou de l'initiative les enfants inuits d'abord en examinant deux administrations **ou plus** (par exemple, provinces, territoires, nations, conseils nationaux) ou en examinant la relation entre le principe de Jordan/l'initiative les enfants inuits d'abord et d'autres politiques/programmes ayant pour mandat d'aider à répondre aux besoins des enfants et des familles.
- **Lettres à l'éditeur** et **commentaires** qui contestent, nuancent ou appuient et illustrent une déclaration faite dans un article sur le principe de Jordan ou l'Initiative inuite sur l'enfant d'abord publié dans la revue.
  - **Lettres à l'éditeur** sont des commentaires courts et spécifiques en réponse à un article publié dans la revue.
  - **Commentaires** sont des éléments plus longs qui, soit 1) fournissent des renseignements généraux ou répondent d'une manière ou d'une autre aux conclusions tirées dans une ERS ou une LCDP, ou 2) présentent un point de vue des intervenants fondé sur des données probantes sur une réforme.

Les lettres et les commentaires font l'objet d'un examen par les pairs et peuvent être rejetés ou révisés pour être soumis à nouveau, mais ne sont pas soumis aux lignes directrices pour les ARS ou les ACRS.

*HRO-ORS* encourage fortement les soumissions des universitaires, des chercheurs, et des praticiens autochtones, ainsi que la mobilisation des prestataires de services et des dirigeants autochtones qui ont guidé, dirigé ou travaillé à la mise en œuvre des structures et des services du principe de Jordan ou de l'initiative Enfants inuits d'abord.

Les soumissions seront soumises au processus d'examen ouvert de *HRO-ORS*, ce qui signifie que les identités des auteurs et des examinateurs sont divulguées les uns aux autres. Nos évaluateurs sont encouragés à fournir à tous les auteurs potentiels des conseils constructifs et opportuns sur la façon d'améliorer leur manuscrit, quelle que soit leur recommandation d'accepter ou de refuser le manuscrit pour publication.

Les instructions à l'intention des auteurs sont disponibles sur le [site Web](#) de la revue. Pour l'identification des rédacteurs en chef de *HRO-ORS*, veuillez indiquer dans votre lettre d'accompagnement que le document est en réponse à l'appel de communications pour la ***mise en œuvre du principe de Jordan à travers le Canada***. Les auteurs potentiels devraient également expliquer comment ils se sont engagés avec les communautés dans la préparation de la soumission et / ou comment l'interprétation et la contextualisation de la réforme à l'étude prennent en compte les connaissances expérientielles de ceux que la réforme affecte.

Pour toute question sur le numéro spécial ou la pertinence d'un sujet d'article, s'il vous plaît contacter Vandna Sinha ([vandna.sinha@colorado.edu](mailto:vandna.sinha@colorado.edu)) ou Josée G. Lavoie ([josee.lavoie@umanitoba.ca](mailto:josee.lavoie@umanitoba.ca)). Les questions sur le processus de soumission ou d'examen peuvent être adressées à Sonya Walton, rédactrice gerant ([hro\\_ors@mcmaster.ca](mailto:hro_ors@mcmaster.ca)). Veuillez étiqueter toute la correspondance avec la ligne d'objet **Numéro spécial : La mise en œuvre du principe de Jordan au Canada: Leçons pour les politiques et la pratique.**

**Date limite pour la soumission complète des manuscrits:** January 15, 2024

Les manuscrits peuvent être soumis à tout moment avant cette date via le [portail HRO-ORS](#).

**Publication prévue :** automne 2024

Pour assurer un accès rapide au nouveau contenu, *HRO-ORS* publie progressivement. Cela signifie que la revue lancera le numéro spécial dès qu'un premier article sera prêt à être publié, et it continuera à ajouter des articles au numéro au cours de 2024 au fur et à mesure qu'ils seront finalisés pour publication.